

Protection de l'environnement—Loi

dérober à leurs responsabilités en alléguant que les problèmes environnementaux sont de la compétence de l'autre niveau. Cela a donné lieu à un rejet mutuel de compétence.

C'est tout à fait vrai, monsieur le Président. Le moment est venu pour le gouvernement fédéral de peser de tout son poids et d'intervenir pour régler le problème environnemental qui est d'envergure nationale. L'Association poursuit:

Nous avons également soutenu que le gouvernement fédéral a absolument le pouvoir constitutionnel voulu pour intervenir à l'occasion de bon nombre de problèmes environnementaux qui ont surgi dans les années 1980. C'est particulièrement vrai dans le cas des substances toxiques qui ne respectent guère les frontières provinciales.

Elle signale en outre que cette situation, si mauvaise qu'elle soit à l'heure actuelle, pourrait encore se détériorer à l'avenir par suite de l'Accord du lac Meech.

La solution de ce problème est manifeste. Elle nécessite un gouvernement fédéral qui a à la fois la volonté et la détermination de s'occuper sérieusement des questions environnementales. Je soupçonne que si nous devons assumer cette responsabilité, nos collègues provinciaux conviendraient fort volontiers qu'il s'agit d'une compétence fédérale et ils nous permettraient d'intervenir pour nous assurer que notre terre, notre eau et notre air demeurent ou redeviennent sains.

Au fur et à mesure où les Canadiens s'adonnent de plus en plus à la navigation de plaisance dans les eaux canadiennes, surtout les eaux intérieures, les eaux grises deviennent de plus en plus un problème. Les eaux grises sont des eaux savonneuses provenant de lave-vaisselles ou de douches, par opposition aux eaux noires qui renferment des excréments humains. À l'heure actuelle, il n'existe absolument aucune restriction en ce qui concerne les eaux grises dans la région de Shuswap, et seulement de vagues restrictions en ce qui concerne les eaux noires. Lentement mais sûrement, la pollution gagne tout le système du lac Shuswap. Une fois que nous aurons franchi le point de non-retour, le lac mourra, comme ce fut le cas de certains plans d'eau des provinces centrales.

La député de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) a fait remarquer à la Chambre qu'il était curieux de voir en plein été dans la grande ville de Toronto les gens se promener sur les plages mais faire la queue pour nager dans les piscines parce que l'eau du lac est polluée. C'est tragique et tous ensemble nous devons prendre des mesures pour que cela change.

Je veux parler aussi des BCP. On m'a appris que les BCP entrent dans les conduites d'eau souterraines dans certaines régions du Canada. Beaucoup de pompes submersibles, surtout celles qui sont importées des États-Unis comportent des BCP dans leur isolant et dans leurs fils. On descend ces pompes dans des puits où elles fonctionnent près du niveau des eaux souterraines. On les abandonne souvent quand elles sont défectueuses ou qu'on vend les maisons. Elles se détériorent et les BCP fuient dans le réseau d'alimentation en eau.

La seule façon dont les gens qui achètent ces maisons peuvent savoir s'il y a des BCP dans l'eau et c'est de faire analyser leurs pompes par Environnement Canada qui par le fait même les détruira. Les gens ne sont pas encouragés à faire faire cette analyse quand ils savent qu'Environnement Canada détruira leur pompe d'une valeur de 3 000 \$ pour leur dire s'il y a des BCP dans l'eau ou non. Il faut s'efforcer davantage d'éliminer les BCP qui se trouvent dans le système d'alimentation en eau

en établissant une enquête convenable afin de déterminer si ces éléments sont présents ou non dans nos réserves d'eau.

• (1550)

Il n'est pas du tout question des pesticides dans ce projet de loi. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine et je ne crois pas que personne puisse prétendre que le gouvernement fédéral n'a pas le devoir de s'en occuper.

L'une des principales lacunes du projet de loi C-74 c'est qu'il ne renferme pas une déclaration des droits de l'environnement. Les environnementalistes et d'autres qui s'intéressent à l'environnement pour bien des raisons croient fermement qu'il faut nous doter d'une déclaration des droits de l'environnement et qu'il faut pouvoir recourir aux tribunaux pour s'assurer que notre environnement reste propre et intact.

Vu l'absence d'une déclaration des droits de l'environnement que nous considérons comme une nécessité absolue, vu qu'on n'a pas tenu compte de secteurs importants et vu que le projet de loi ne fait rien pour unifier cette masse de règlements et d'autorités interdépendants, nous proposerons des amendements à l'étape du comité législatif pour améliorer le projet de loi.

Le mieux que l'on puisse faire pour le moment c'est d'adopter rapidement le projet de loi sans oublier qu'il représente une toute petite étape vers une loi sur la protection de l'environnement. Nous pourrions recommencer à zéro et, en effectuant les consultations nécessaires cette fois, nous pourrions proposer un projet de loi dont on pourra vraiment dire que c'est une loi sur la protection de l'environnement.

M. Redway: J'ai écouté avec intérêt, comme toujours, les remarques du député. Je voudrais répondre à chacune d'entre elles mais je n'en aurai pas le temps. J'essaierai cependant de répondre brièvement à quelques-unes de ses critiques.

Tout d'abord, il a déploré le peu de temps dont dispose le Parlement pour débattre des questions environnementales. En fait, l'an dernier, la question de la protection de l'environnement a constitué un chapitre fort important du discours du trône. Le gouvernement a même prévu huit jours, après ce discours, au cours desquels le député, ou n'importe lequel de ses collègues ou quiconque à la Chambre, aurait pu soulever la question des affaires environnementales s'il l'avait voulu. Je n'ai pas vérifié le compte rendu de nos délibérations, mais je soupçonne que le député et ses collègues ont consacré fort peu de temps à cette question pendant le débat sur l'Adresse.

Le député a répété une observation formulée à diverses reprises hier et aujourd'hui à la Chambre par des membres de l'opposition, accusant le gouvernement de n'avoir, à toutes fins pratiques, rien fait pour l'environnement depuis trois ans. Or le député sait que cela n'est strictement pas vrai. Le gouvernement a pris de nombreuses mesures à cet égard. Il est notamment intervenu à propos des pluies acides, en mettant en oeuvre un programme national destiné à réduire de moitié, d'ici à 1994, les niveaux de pollution de 1980. Il s'est engagé à consacrer 150 millions de dollars au contrôle des émissions des fondrières, 25 millions au développement technologique, 70 millions pour appliquer des procédés d'épuration du charbon, et 18 millions par an à la recherche et la surveillance.

Il a promis d'augmenter la consommation du charbon hyposulfureux de l'Ouest. Le député sait qu'on a fait de grands